

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, le **Docteur Malachie MANAOUA**, en se référant à l'alerte N°1/2024 émise par l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, attire l'attention du public en général et des professionnels de la Santé en particulier, sur la circulation du **PROPYLENE GLYCOL** falsifié (contaminé) utilisé dans les préparations orales liquides.

Le **PROPYLENE GLYCOL** est un excipient utilisé dans les processus pharmaceutiques et autres processus de fabrication, adhérant aux normes des pharmacopées américaines et européennes (USP/EP) pour un usage médical.

Faisant suite à l'alerte produit médical n°8/2023 de l'OMS en décembre 2023, l'Autorité de réglementation des médicaments du Pakistan (DRAP) a enquêté sur une contamination potentielle des médicaments liquides oraux. Des fûts suspects de « **DOW USP/EP PROPYLENE GLYCOL** » ont été identifiés par le DRAP et des échantillons ont été analysés par le Laboratoire central des médicaments du Pakistan. Les analyses ont révélé des niveaux inacceptables de **contamination à l'éthylène glycol, allant de 0,76 % à 100 %**.

L'éthylène glycol est toxique pour l'homme lorsqu'il est consommé et peut s'avérer mortel. Le propylène glycol falsifié ou contenant de l'éthylène glycol, référencé dans cette alerte doit être considéré comme dangereux étant donné son utilisation dans des produits médicaux, et peut par conséquent entraîner des effets toxiques comme des douleurs abdominales, des vomissements, de la diarrhée, une incapacité à uriner, des maux de tête, une altération de l'état mental, des lésions rénales aiguës, des dommages corporels graves, voire la mort, en particulier chez les enfants.

Le **Docteur Malachie MANAOUA**, recommande une vigilance accrue de tous, notamment aux fabricants locaux des produits de formes orales liquides à qui, il exige des analyses et contrôles systématiques des matières premières avant fabrication. Il demande au public de bien vouloir respecter les règles générales d'utilisation des médicaments et d'observer les mesures suivantes en cas de survenue d'événements indésirables :

- Arrêter immédiatement la consommation du produit et se faire consulter immédiatement un professionnel de la santé ;
- Déclarer tout événement indésirable à l'adresse «vigilancedpmlcmr@gmail.com» ;
- Retourner lesdits produits aux fournisseurs

Ampliations :

- MINSANTE/CAB
- SG
- IGSPL
- Tout DRSP (10)
- CNOPC
- SNPC/SYNAPOC
- ONMC
- Tout Grossiste/Tout Responsable FS
- Tout Pharmacies d'Officine
- Tout professionnel de santé



Dr. Manouada Malachie